

VANISH DISINFECTANT BATHROOM CLEANER

National Fire Protection Association (NFPA)	Risques d'incendie	Hazardous Material Information System (HMIS)	Santé	2
	Santé		Réactivité	0
				
	Danger spécifique			
Vêtements de protection	Aucun requis	Apparence	Clair Jaune. Aérosol. Voir la Section 9. ATTENTION: CONTENU SOUS PRESSION. Peut causer une irritation des yeux.	

Section 1. Identification du produit et de la compagnie

Nom du produit	VANISH DISINFECTANT BATHROOM CLEANER	Code	91215
Utilisation du produit	Industriel/Institutionnel: Désinfectant.	PMS#	433244
FTSS#	126115001	Date de validation	04/19/2000
Siège social aux É.U. Drackett Professional A Division of S.C. Johnson Commercial Markets, Inc. 8310 16th Street Sturtevant, Wisconsin 53177-0902 Phone: (888) 352-2249		Date d'impression	04/20/2000
		Remplace	04/13/2000.
		En cas d'urgence	(800) 851-7145

Section 2. Composition et informations sur les ingrédients

Ingrédients	# CAS	% en poids	Limites d'exposition	CL50/DL50
n-Alkyl chlorure de diméthylbenzylammonium	68391-01-5	0.1	Non disponible.	Non disponible.
Chlorures de n-alkyl diméthyl éthyl benzyl ammonium	68956-79-6	0.1	Non disponible.	Non disponible.
Sel de ÉDTA tétrasodium	64-02-8	4.0	Non disponible.	Non disponible.
2-Butoxyéthanol	111-76-2	5-10	TWA: 120 (mg/m ³) de OSHA (PEL) [États-Unis] TWA: 97 (mg/m ³) de ACGIH (TLV) [États-Unis]	ORALE (DL50): Aiguë: 506 mg/kg [Rat]. CUTANÉE (DL50): Aiguë: 406 mg/kg [Lapin]. VAPEUR (CL50): Aiguë: 450 ppm 4 heures [Rat].
Propane	74-98-6	5-10	TWA: 1800 (mg/m ³) de OSHA (PEL) [États-Unis] TWA: 4508 (mg/m ³) de ACGIH (TLV) [États-Unis]	Non disponible.
Eau	7732-18-5	60-100	Non disponible.	Non disponible.

Section 3. Identification des risques

Voies d'absorption	Inhalation. Contact avec la peau. Contact avec les yeux.
Effets aigus potentiels sur la santé	
<i>Yeux</i>	Peut être modérément irritant pour les yeux.
<i>Peau</i>	Inconnu.
<i>Inhalation</i>	Peut irriter le nez, la gorge, et les voies respiratoires.
<i>Ingestion</i>	Peut irriter la bouche, la gorge et l'estomac.
Conditions médicales aggravées par une surexposition:	Inconnu.
Voir Information toxicologique (section 11)	

Section 4. Premiers soins

Contact avec les yeux	Rincer immédiatement à grande eau. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
Contact avec la peau	Rincer abondamment à l'eau courante.
Inhalation	Emmener dans un endroit bien aéré.
Ingestion	Boire immédiatement et abondamment de l'eau. Demander immédiatement l'assistance d'un médecin.

Section 5. Mesures de lutte contre l'incendie

Inflammabilité du produit	NFPA 30B Niveau 1 – Aérosol.
Points d'éclair	CREUSET FERMÉ: <-7°C (19.4°F).
Produits de la combustion	Inconnu.
Appareils et méthodes de lutte contre les incendies	Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec un jet d'eau pulvérisée. Poudre, l'anhydride carbonique. Combattre le feu à partir d'un emplacement protégé ou en se tenant le plus loin possible du foyer d'incendie. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées..
Vêtements de protection (feu)	Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).
Special Remarks on Fire and Explosion Hazards	Aérosol - Récipients pouvant exploser à l'approche d'une source de chaleur importante.

Section 6. Mesures à prendre lors de déversements accidentels

Précautions personnelles	Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).
Précautions pour l'environnement et procédures de nettoyage	Éliminer toutes les sources d'inflammation. En cas de déversement important: Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Ramasser avec du sable ou avec un autre matériau non combustible. Placer dans des contenants secs et propres répondant aux normes des méthodes approuvées d'élimination.

Section 7. Manipulation et entreposage

Manutention	Éviter le contact avec les yeux. Éviter d'inhaler les vapeurs ou le brouillard. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Ne pas percer le contenant ni ne le jeter au feu. POUR USAGE INDUSTRIEL SEULEMENT.
Entreposage	Conservé dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Protéger du gel. Tenir loin de la chaleur, des étincelles et de la flamme. Récipient sous pression : garder à l'abri du soleil et ne pas exposer à des températures supérieures à 50 °C. Ne pas percer le contenant ni le brûler, même après utilisation. GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Section 8. Contrôles lors de l'exposition/Protection personnelle

Contrôles d'ingénierie	Aucune ventilation particulière requise. Ventilation adéquate du local.
Protection personnelle	
<i>Yeux</i>	Aucun vêtement de protection spécial n'est requis.
<i>Mains</i>	Aucun vêtement de protection spécial n'est requis.
<i>Respiratoire</i>	Aucun vêtement de protection spécial n'est requis.
<i>Pieds</i>	Aucun vêtement de protection spécial n'est requis.
<i>Corps</i>	Aucun vêtement de protection spécial n'est requis.

Section 9. Propriétés physiques et chimiques

État physique et apparence	Liquide (Aérosol.)
Odeur	Du pin.
Couleur	Clair Jaune.
pH	12.5 [Basique.]
Gravité Spécifique	1
Point d'ébullition/condensation	100°C (212°F)
Point de fusion/congélation	0°C (32°F)
Taux d'évaporation	<1

Solubilité dans l'eau Complète.

Section 10. Stabilité et réactivité

Stabilité du produit et réactivité	Le produit est stable.
Conditions d'instabilité	Chaleur excessive.
Incompatibilité avec différentes matières	Non disponible.
Produits de décomposition dangereux	Forme des produits habituels de combustion.
Polymérisation Dangereuse	Ne se produira pas.

Section 11. Données relatives à la santé et à la toxicologie

Toxicité aiguë	ORALE (DL50) Supérieure à 5000 mg/kg (rat). CUTANÉE (DL50) Entre 2000 - 20000 mg/kg (lapin).
Effets d'une exposition chronique	Inconnu.
Autres effets toxiques	Non disponible.

Section 12. Information sur l'écologie

Non disponible.

Section 13. Considérations lors de la disposition

Information sur les déchets	Si disponible, recycler l'aérosol vide au centre de recyclage de produits en acier le plus proche. Utiliser l'emballage ou le donner à quelqu'un pouvant l'utiliser. Éliminer selon les dispositions prévues par les différentes réglementations fédérale, provinciales, locales ou d'État.
-----------------------------	---

Section 14. Renseignements sur l'expédition

Classification pour le DOT

DOT Nom d'envoi	Aerosol
DOT Class	CLASSE 2.1: Gaz inflammable.
UN/NA	UN1950
Groupe de Conditionnement	Aucune.
DOT Special Considerations	Quantité limitée

TDG Classification

CLASSE TMD	Sans objet.
PIN/NIP	
TDG Special Considerations	

Section 15. Information réglementaire

Les renseignements dans cette section se rapportent aux ingrédients dans la section 2.

Réglementation des É.-U.

Federal CAA (Clean Air Act) 112 Substances inflammables réglementées: Propane
CERCLA : Substances dangereuses: 2-Butoxyéthanol, Propane

état New Jersey - Liste des déversements: 2-Butoxyéthanol
New Jersey: 2-Butoxyéthanol, Propane
Massachusetts - Liste des déversements: 2-Butoxyéthanol, Propane
Massachusetts RTK: 2-Butoxyéthanol, Propane
Pennsylvanie RTK: 2-Butoxyéthanol, Propane

Ils n'y a pas des principes qui sont soumis la necessite de rapporter en suivant 'Proposition 65' de Californie.

VANISH DISINFECTANT BATHROOM CLEANER

Fiche signalétique

Information sur les produits enregistrés Numéro d'enregistrement de EPA: 11525-14-1913

Règlements canadiens

NPRI canadien Sans objet.

SIMDUT Classification Sans objet.

Symbole du SIMDUT

Information sur les produits enregistrés Sans objet.

Inventaire des Produits Chimiques Tous les ingrédients de ce produit figurent ou ils sont exemptes du Inventaire Américain des Substances Chimiques (Toxic Substance Control Act -TSCA).

Section 16. Renseignements supplémentaires

Autres considérations spéciales Non disponible.

Version 1

Avis au lecteur

Ce document a été préparé de sources considérées techniquement sérieuses. Il ne constitue pas une garantie, énoncée ou tacite, de l'exactitude des renseignements ci-inclus. Les conditions actuelles d'usage et de manutention sont hors du contrôle du vendeur. L'utilisateur doit s'assurer qu'il possède toutes les données en cours, en regard de son utilisation particulière et qu'il respecte tous les règlements fédéraux, des états, provinciaux et municipaux.